



SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DE JOUARRES
35 QUAI DES TONNELIERS
11200 HOMPS

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 011-253401632-20190924-20190022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

20190022

OBJET : Motion relative à la fermeture des trésoreries locales dont celle de Lézignan Corbières

L'an deux mille dix neuf

Le : 24 septembre à 18h00

LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE JOUARRES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Brice RUFAS.

Date de la convocation : 18 septembre 2019

PRESENTS : M. RUFAS, MME FALCOU, M. VALLIERE.

EXCUSES/ABSENTS : M. CARBONNEL, M. GINIES, M. CHEVRIER, M. CLERGUE, MME GILS, M. ILHES, M. DESTREM, M. MAÏQUE, MME LOPEZ, MME ALRANG, M. ORTEGA, M. DELPY, M. GARCIA, M. BRU, M. MARCOUIRE, M. BARTHES, M. MOULY.

La stratégie arrêtée par le gouvernement dans le cadre du dispositif « Action publique 2022 » annonce une réorganisation des réseaux territoriaux du Ministère de l'Action et des Comptes Publics. En leur sein, celui de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) se retrouve implicitement concerné par cet objectif. Cela impactera nécessairement les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Pourtant, depuis le début des années 2000, un large mouvement de concentration de ce réseau a déjà été engagé, et nombre d'antennes territoriales, issues de feu le Trésor Public, ont déjà été fermées dans la majeure partie des chefs-lieux de cantons ruraux.

Comme d'autres départements ruraux, l'Aude va subir les conséquences de la « géographie revisitée » ou « déconcentration de proximité » voulue par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics engendrant :

- des fermetures de trésoreries,
- la création de centres industriels dits « back offices »,
- le regroupement de services au détriment de l'accueil des usagers et des relations avec les collectivités.

Parallèlement, une évaluation est en cours sur le projet d'un transfert vers l'IGN des missions topographiques assurées actuellement par le service du Cadastre, avec un impact négatif direct pour les collectivités, en fragilisant les bases d'impositions.

Considérant que les fermetures de trésoreries ne feront qu'amplifier la désertification des territoires, notamment les zones rurales et accentuer le sentiment de relégation et d'abandon des habitants ; sur l'Aude, 15 trésoreries ont d'ores et déjà été fermées en 11 ans et il est projeté d'en supprimer encore 8 d'ici 2022 dont celle à LEZIGNAN CORBIERES ;

Considérant que le schéma visant la massification du traitement des opérations comptables au sein de gros centres, regroupant un nombre élevé d'opérateurs chargés du back office et prodiguant épisodiquement des conseils décontextualisés, ne relève pas d'une bonne gestion au regard d'un front office assuré aujourd'hui par des conseillers locaux ;

Considérant qu'il paraît illusoire que ce projet de massification permette les gains de productivité espérés ;

Considérant qu'une telle vision des choses apporte bien la preuve d'une profonde méconnaissance des réalités locales ;



SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DE JOUARRES
35 QUAI DES TONNELIERS
11200 HOMPS

Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 
ID : 011-253401632-20190924-20190022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Considérant que les collectivités, comme les citoyens, attendent de la proximité et de l'efficacité du service public de la DGFIP et ont besoin de liens très suivis, de référents connus et reconnus ;

Considérant que poursuivre la concentration des services, rompre le lien direct entre le comptable public, les agents de ses services et les usagers, vont à l'encontre de l'intention de bonne administration animant les auteurs du projet de réorganisation ;

Considérant que l'expérimentation des agences comptables, avec la fin annoncée de la séparation ordonnateur comptable, est également d'actualité, son élargissement entraînant la fermeture accélérée des trésoreries et le retrait des services de l'Etat dans les territoires ;

Considérant enfin qu'un transfert vers l'IGN des missions topographiques s'exercera selon une méthode industrialisée et externalisable, conduisant inéluctablement à la suppression de la mise à jour du bâti notamment et donc à la dégradation des bases pourtant précieuses pour les collectivités ;

Pour toutes les raisons énoncées, les élus du Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres

S'OPPOSENT fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

S'OPPOSENT au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques.

REVENDIQUENT le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et les membres présents ont signé au registre.
La convocation du conseil syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T

